RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT

du





L'an DEUX MILLE QUINZE et le 24 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 SEPTEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMER - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Bernard DUPOUY - Pascal DAGES - Mmes France POUDENX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Elisabeth BONJEAN jusqu'à 18 h 40 - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - M. Eric DARRIERE jusqu'à 18 h 40

POUVOIRS:

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 18 h 40 (présente pour le vote de la délibération n°8)

Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD

Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Marie-Constance BERTHELON jusqu'à 18 h 40 (présent pour le vote de la délibération n°8)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CREMATORIUM MUNICIPAL - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°10 - REVISION DES TARIFS 2015

La société OGF et la Ville de Dax ont conclu une convention de délégation de service public pour la construction et la gestion du crématorium de Dax en date du 12 juillet 1999, modifiée par les avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 en date des 11 décembre 2002, 22 août 2005, 21 août 2006, 17 septembre 2007, 30 juillet 2008, 30 juillet 2010, 30 septembre 2011, 5 août 2013 et 30 juillet 2014.

La société OGF a sollicité, conformément aux dispositions de l'article 19 du contrat de concession, une révision annuelle des tarifs du Crématorium.

Lors de la précédente révision des tarifs, applicable à compter du 17 septembre 2014, l'évolution des tarifs du crématorium ressortait à -1,35 %. Cette année, l'évolution des tarifs est à nouveau négative et s'établit à -1,24 %.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 15 septembre 2015, a émis un avis favorable sur le projet d'avenant annexé à la présente délibération et relatif à la révision des tarifs.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR PHILIPPE DUCHESNE, CONSEILLER MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet d'avenant n°10 au contrat de concession du Crématorium municipal, ayant pour objet la révision des tarifs 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en oeuvre.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20150924-15-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Gabriel BELLOCQ Conseiller départemental des Landes

Affichée le : 25 Septembre 2015

[«] La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».